



Formation Transfert Infirmier Inter Hospitalier

T2IH



Durée :

1 journée

Horaires :

08h30 – 17h00



Participants :

12 à 14 participants

Dates :

Vendredi 14 octobre 2022



Prix :

230,00€/participant



MàJ : 09/06/2022

Public concerné

IDE, IADE, ambulancier d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)

Objectif

Acquérir les compétences nécessaires aux transferts de patient stable, nécessitant une surveillance de la compétence d'un IDE ou d'un IADE avec monitoring et éventuellement administration de traitements.

Prérequis

IDE, IADE, ambulancier exerçant dans service d'urgence disposant d'un SMUR ayant une expérience en SMUR depuis plus d'un an.

Compétences visées

- Connaître le cadre législatif de la prise en charge d'un patient lors d'un T2IH,
- Connaître les recommandations sur les différentes prises en charges possibles,
- S'assurer que l'état clinique du patient soit conforme à la réalisation du T2IH,
- Savoir agir devant la dégradation clinique d'un patient lors du transport,
- Savoir travailler en équipe,
- Reconnaître les situations pouvant nécessiter l'avis du médecin régulateur,
- Assurer les transmissions au service receveur,

Méthodes et Outils pédagogiques

- Pédagogie active type découverte,
- Apport scientifique en lien avec les recommandations médicales françaises,
- Mise en situations pratiques,
- Supports audiovisuels et multimédias,
- Simulateur en santé (Rescuci-Anne, mannequin HF, système audio et vidéo déporté etc...),
- Ambulance d'entraînement CENTURION,
- Attestation de présence sur demande.

Équipe pédagogique

Responsable pédagogique,
Médecins, enseignants, formateurs et équipe pédagogique du CESU 21.

C.E.S.U. 21 – CHU DIJON – Hall A RDC
14 rue Gaffarel - BP 77908 DIJON Cedex

Assistante de Formation: Mme Laure FERRANDO - ☎03-80-29-37- 38

✉ cesu21@chu-dijon.fr

<http://cesu21.chu-dijon.fr/>

N° Déclaration d'existence : 26.21.P0038.21 (Délivré par la Préfecture de Côte d'Or)

N° SIRET CHU DIJON : 262-100-076-00013